

VILLE DE NYONS

N° 63 / 2026

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert présentée par Joffrey HACQUIN, situé à NYONS (26110), au 12 place de la libération,

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer un contrat d'engagement pour un concert de « **JEFTHEDDEF** », dans le cadre de la Fête de la musique, le **Samedi 20 Juin 2026** à partir de **22h**, sur la Place de la Libération Nord -26110 NYONS

ARTICLE 2

La ville de NYONS s'engage à verser à **Joffrey HACQUIN, alias Jefthedef** par virement administratif sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme totale de : **300 € TTC** (trois cent euros) tout compris.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Mme le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 19 juin 2026

Le Maire de NYONS,
Christian TEULADE

